

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 04 décembre 2020

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 décembre 2020, à huit clos, au bureau municipal de St-Eugène-d'Argentenay à 15:00, à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières
Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Rodrigue Bélanger

Absent : M. Hugues Gaudreault

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2020-12-132

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2020-12-133

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2020

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 06 novembre 2020, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2020-12-134

ADOPTION DU BUDGET 2021

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay prévoit des dépenses équivalentes aux recettes le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	403 991 \$
Service d'aqueduc	48 494 \$
Service d'égout	11 110 \$
Service boues de fosses septiques	7 350 \$
Service d'ordures et collecte sélective	58 133 \$
Paiements tenant lieu de taxes	16 220 \$
Transferts	240 451 \$
Services rendus	14 339 \$
Imposition de droit	27 100 \$
Intérêts	8 050 \$
Amendes et pénalité	45 \$
Autres revenus	14 300 \$
TOTAL DES REVENUS	849 583 \$

INVESTISSEMENT

Transferts	457 000 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENT	457 000 \$

TOTAL DES REVENUS

1 306 583 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	220 431 \$
Sécurité publique	85 495 \$
Transport	306 188 \$
Hygiène du milieu	121 628 \$
Aménagement, urbanisme et développement	18 410 \$
Loisirs et culture	76 650 \$
Frais de financement	225 \$
TOTAL DES DÉPENSES	829 027 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation-Transport	10 000 \$
Immobilisation-Hygiène du milieu	447 000 \$
Immobilisation-Aménagement, urbanisme et dev.	15 000 \$
Immobilisation-Électricité	5 556 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENT	477 556 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 306 583 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le budget de l'année financière 2021 soit accepté tel que présenté ci-haut.

RÉSOLUTION 2020-12-135

ADOPTION DU RÈGLEMENT 194-2020 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 06 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 194-2020 soit et est adopté tel que rédigé et lu pour valoir comme si ce règlement était ici tout au long et mot à mot reproduit.

RÉSOLUTION 2020-12-136

AIDE FINANCIÈRE- RESTAURANT 4 SAISONS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre provenant du Restaurant 4 Saisons concernant une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le contexte inhabituel COVID-19 durant l'année 2020 ce qui a empêché le restaurant d'ouvrir ces portes pendant plusieurs mois;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil versent un montant de 2 000.00\$ pour venir en aide au Restaurant 4 Saisons.

RÉSOLUTION 2020-12-137

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de novembre 2020, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 56 751.53\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de novembre 2020, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 56 751.53\$.

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2020

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	49 787.66\$

SALAIRES PAYÉS DE NOVEMBRE 2020

Salaires	Montant
Total des salaires	6 963.87\$

RÉSOLUTION 2020-12-138

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue d'une séance régulière du conseil municipal pour 2021, À HUIT CLOS, qui se tiendra en audio conférence à 15h00;

Vendredi, 08 janvier et Vendredi, 05 février

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2021 qui se tiendront à la salle communautaire et qui débuteront à 19h00;

	Vendredi, 04 juin	Lundi, 08 novembre
Lundi, 08 mars	Lundi, 05 juillet	Lundi, 06 décembre
Vendredi, 09 avril	Vendredi, 10 septembre	
Lundi, 03 mai	Lundi, 04 octobre	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

RÉSOLUTION 2020-12-139

NOMINATION DES INSPECTEURS EN BÂTIMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

ATTENDU QUE Monsieur Alain Mailloux a quitté son poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité pour ainsi combler un poste à la Ville de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Fortin remplaçait de façon temporaire M. Mailloux et qu'il quittera définitivement ses fonctions le 17 décembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité avait signé une entente intermunicipale avec la MRC de Maria-Chapdelaine afin qu'elle mette à sa disposition une ressource habilitée à émettre les permis de construction et à exercer un contrôle sur le territoire de la municipalité en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a avisé la municipalité qu'elle ne fournirait plus pour la prochaine année de ressource en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité doit se trouver un nouvel inspecteur en bâtiment et qu'elle a engagé Monsieur Jacques Potvin temporairement pour l'année 2021 et que celui-ci possède plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme au sein de la MRC Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE son expérience, son professionnalisme et son souci d'un service à la clientèle seront des atouts pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE nommer Monsieur Jacques Potvin au poste d'inspecteur en aménagement du territoire – inspection municipale de notre municipalité.

RÉSOLUTION 2020-12-140

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – BERTRAND TREMBLAY- 699, RANG 3

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande présente à la commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Bertrand Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'aliénation pour l'utilisation à des fins agricoles soit pour poursuivre et accroître l'exploitation d'une ferme sur le lot 5972098;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 de la loi sur la protection des activités et du territoire agricole à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRE	ÉVALUATION DE LA MUNICIPALITÉ
Le potentiel agricole du ou des lots.	2w, 3w. 4
Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins agricoles.	Le lot est actuellement en culture sur +/- 50% de sa superficie.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Considérant que la demande habite sur une parcelle contiguë, l'acquisition d'un autre lot n'a pas été envisagée.
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	La majorité des lots des secteurs sont boisés ou en partie cultivés et en déclin pour des activités agricoles.
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun effet
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Effet positif par l'augmentation de la superficie adjacente à la résidence.
L'effet sur le développement économique de la région.	Effet positif sur le développement et le soutien des milieux en dévitalisation.
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Permet de retenir notre population en déclin et permet l'occupation du territoire très recherché pour les petites fermes.

CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé par le futur acquéreur est conforme aux activités et usages autorisés par le règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme favorise la création d'activités agricoles et d'élevage en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le terrain actuellement occupé par le demandeur est enclavé entre la route et la rivière laissant peu de potentiel pour accroître les activités demandées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation soit aliéner le lot 5972098 en faveur de Mme Audrey Juneau et de M. Robin Tremblay dans le but de leur permettre l'expansion de leurs activités agricoles (fermette).

RÉSOLUTION 2020-12-141

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 15h25.


Michel Villeneuve
Maire


Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
M. Marc-Henri Perron	2020-12-132
M. Gilles Dufour	2020-12-133
Mme Lucie Guimond	2020-12-134
M. Gilles Dufour	2020-12-135
M Bruno Bussi�eres	2020-12-136
M. Marc-Henri Perron	2020-12-137
M. Rodrigue B�elanger	2020-12-138
M. Rodrigue B�elanger	2019-12-139
M Bruno Bussi�eres	2020-12-140
M. Marc-Henri Perron	2020-12-141